

Affichage permis à l'entrée de la rue du Charmoy

Diffusion Chantecler juillet 2020

Architecte HMONP



architecture

Guillaume CIBOIS

SAS ACGC ARCHITECTURE

Maitre d'œuvre réalisation

ATEBAT

SAS ATEBAT

MAITRE D'ŒUVRE

Bénéficiaire : SCI HPS

N° PC 021 038 19 5 0007

Nombre de lots (lotissement) :

Surface de plancher autorisée :

Hauteur de la construction :

Surface à démolir :

Superficie du terrain :

Accordé le : 20/12/2019

— 2 569,95 M²

9,30 ET 8,00 M

— M²

— 9 453,00 M²

Nature des Travaux : CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS RELIES PAR UN AUVENT A USAGE COMMERCIAL ET DE SERVICE AVEC POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le dossier peut-être consulté en Mairie de :

AUXONNE 21130
2 PLACES D'ARMES

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Droit de recours : Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l'urbanisme). Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs, à compter du dépôt du recours (article R.600-1 du code de l'urbanisme).

SAS ACGC ARCHITECTURE à FAGNIERES
acgc.architecture@gmail.com

SAS ATEBAT à FAGNIERES - Tél.03.26.68.57.93
contact@atebat.fr - www.atebat.fr